

# Les formations et diplômes du secourisme



Apprenez les gestes qui sauvent! La formation de base en secourisme dure seulement 10h et est dispensée au sein de nombreuses associations dans toute la France. Au-delà de l'initiation, il existe aussi des formations pour se perfectionner et être capable de venir en aide aux victimes d'accidents de la vie quotidienne ou de la route.

## FORMEZ-VOUS !



**Seulement 20%**  
de la population française est  
formée aux premiers secours  
contre 80% en Allemagne

## FORMATION PSCI



**Accessible dès 10 ans**  
600 000 personnes formées par an  
7 heures de formation

## DES DÉCÈS TROP NOMBREUX



**20 000 décès par an**  
suite à un **accident**  
de la vie courante

## C omment se former ?

### Acquérir les bons réflexes ■ ■ ■ ■

*Pour apprendre les gestes qui sauvent, vous pouvez suivre une formation grand public ou dédiée aux premiers secours en équipe. Des stages plus spécifiques existent : secouriste du travail, nageur-sauveteur...*

#### ■ Pour le grand public : le PSC1

Le certificat **PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1)** a pour but de vous préparer aux rudiments des premiers secours. Il ne nécessite aucune connaissance particulière et vous pouvez vous y inscrire dès 10 ans et sans limite d'âge (autorisation parentale pour les mineurs).

Cette formation pratique aux gestes qui sauvent comprend 9 modules.

Le prix de la formation se situe généralement aux alentours de 60 €. Sa durée est fixée à 7h, mais peut varier légèrement selon les centres de formation.

Le stage est assuré par des formateurs titulaires du BNMPS (Brevet national de moniteur des premiers secours). La formation repose sur l'apprentissage de gestes et sur la réalisation de situations concrètes (simulations d'accidents...). Un certificat de compétences est délivré aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session. Ce certificat est reconnu par les services de l'État.

Accompagné de « recyclages » réguliers (non obligatoires mais fortement conseillés au moins tous les 5 ans), le PSC1 est suffisant pour intervenir dans la plupart des situations d'urgence.

La formation PSC1 est vivement recommandée pour certaines activités : professionnels de l'enfance, des soins à domicile, de l'animation socioculturelle, les associations sportives, etc... Elle est également exigée par la loi pour l'exercice de certains métiers ou l'inscription à certains concours ou examens (professeur des écoles...).

Plusieurs associations, comme la Croix-Rouge, la Croix-Blanche, la Protection civile et la Fédération française de sauvetage et de secourisme préparent au PSC1. Chaque année pour un prix moyen de 60 €, elles délivrent 300 000 PSC1. Vous pouvez également vous adresser à l'Union des sapeurs-pompiers de votre département.

[www.secourisme-pratique.com](http://www.secourisme-pratique.com) rubrique Les associations

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

Au collège et au lycée, la formation PSC1 est proposée à tout élève bénéficiant de la formation appropriée (avec 200 000 certificats de compétences PSC1 par an, l'Éducation nationale demeure le premier formateur de France). Pour tous les autres, une sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS) est assurée.

Des mairies proposent des aides financières pour payer cette formation. Dans certaines régions, les lycéens et les étudiants ont la possibilité de se former gratuitement. Renseignez-vous auprès de votre conseil régional. Pôle emploi et les missions locales peuvent également financer la formation car elle valorise le CV. Les universités et les écoles sont susceptibles d'organiser des sessions à prix très bas ou gratuitement. Renseignez-vous auprès de votre établissement scolaire.

### ■ Devenir équipier secouriste : PSE1 et PSE2

La formation **premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)** permet de devenir **secouriste**, c'est-à-dire d'être le premier échelon opérationnel participant au secours aux personnes. Vous êtes formé et entraîné à la prise en charge de victimes d'un accident, d'un malaise... Vous pourrez intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent.

La formation **premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2)** permet quant à elle de devenir **équipier secouriste**, c'est-à-dire d'intervenir en binôme ou en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe au sein d'un poste de secours ou d'un dispositif de secours d'urgence.

Plusieurs associations, comme la Croix-Rouge, la Croix-Blanche, la Protection civile ou la Fédération française de sauvetage et de secourisme préparent au PSE1 et PSE2. Vous pouvez également vous adresser à l'Union des sapeurs-pompiers de votre département.

[www.secourisme-pratique.com](http://www.secourisme-pratique.com) rubrique Les associations

Certaines mairies proposent des aides financières pour payer la formation.

### Formation de premiers secours en équipe (niveaux 1 et 2)

- Durée : 35h environ (pour chacune des formations).
- Équipe pédagogique : 2 formateurs de PSE1 et PSE2 (titulaires du PAE1) encadrant de 9 à 16 participants pour les ateliers pratiques.
- Prérequis : avoir 16 ans, aucun pour accéder au PSE1, être titulaire du PSE1 pour accéder au PSE2.
- Évaluation : la validation des acquis est réalisée par l'organisme de formation.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

### Quelles possibilités après un PSE1 ?

Après le PSE1, 2 parcours sont possibles :

- ceux qui veulent devenir secouristes en équipe passent le PSE2 ;
- ceux qui souhaitent pratiquer une activité où ils seront amenés à porter secours (maîtres-nageurs, plongeurs...) suivent une autre formation spécialisée (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, par exemple).

### Devenir formateur de PSE1 et PSE2

Pour devenir formateur et enseigner ces disciplines, il faut réaliser un stage de formation à la pédagogie initiale commune de formateur (PIC F) ainsi que la formation à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours (PAE PS). Durée : 40h. Âge minimum : 18 ans.

#### OBSERVATOIRE NATIONAL DU SECOURISME

L'ONS est un organisme composé de membres issus de diverses institutions, ministères et associations. Sa mission : prendre en charge tout ce qui concerne les premiers secours en France (évaluation, promotion, formation et information).

[www.secourisme-pratique.com](http://www.secourisme-pratique.com)

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Pour plus d'infos sur les formations et diplômes de secourisme, consultez notre sélection de ressources.

*Voir liste 1 du carnet d'adresses.*

**■ Autres formations**

D'autres types de formations au secourisme existent. Elles ne demandent pas toutes les mêmes compétences et s'adressent à des publics spécifiques.

**Sauvetage secourisme du travail (SST)**

Le CSST (certificat de sauveteur secouriste du travail) est le frère jumeau du PSC1, mais réservé aux entreprises. Les contenus du CSST et du PSC1 sont identiques en ce qui concerne les techniques, mais un module est réservé aux risques spécifiques liés à l'activité professionnelle de l'entreprise d'origine des stagiaires.

Le CSST s'adresse au personnel des entreprises. Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Le CSST comporte en moyenne 12h de cours. Le certificat doit être recyclé tous les 2 ans (durée du recyclage : 7h).

La formation au CSST est dispensée par un formateur SST 2 certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS. Ce formateur peut appartenir à l'entreprise ou à un **organisme de formation** habilité par ce même réseau.

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) rubrique Services aux entreprises / Formations et stages / Salarié sauveteur secouriste du travail

**À noter :** ce stage entre dans le cadre de la formation continue des salariés. Renseignez-vous auprès de votre comité d'entreprise.

**Sauvetage en mer**

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) forme chaque année 500 nageurs-sauveteurs volontaires pour la surveillance des baignades et des plages. La formation, qui dure 8 mois avec les stages, se compose des diplômes suivants :

- le PSE1 ;
- le PSE2 ;
- le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ;
- le permis mer côtier ;
- le certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR) ;
- le SSA littoral mention pilotage (certificat de surveillance et sauvetage aquatique).

La formation peut être complétée par des stages (pilotage de jet-ski, spécialisation plages dangereuses...).

Avec l'expérience, les nageurs-sauveteurs peuvent poursuivre leur formation pour devenir chefs de poste, adjoints au chef de poste ou encore formateurs.

Tous les centres de formation de la SNSM sont habilités à dispenser des formations de secourisme à des particuliers, à des organismes publics, privés ou sportifs et à des établissements scolaires.

[www.snsnm.org](http://www.snsnm.org) rubrique Former / Devenir nageur-sauveteur

D'autres associations, comme la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou la Croix-Blanche, peuvent également vous former.

La formation coûte 1 000 € environ. Il est possible de bénéficier d'une prise en charge partielle par la mission locale ou le conseil général. Renseignez-vous auprès de l'organisme de formation.

> Cf. dossier *Éducateur-trice sportif-ve n°2.483*.